

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					Année 3
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					LP 180 ECTS
Mention :	Métiers du numérique: conception, rédaction et réalisation web					
Parcours :	COMMERCIALISATION DES PRODUITS EN LIGNE CPL					
Volume horaire étudiant :	36 h	154 h		265 h	150 h	605 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Yannick BENEZETH</p> <p>☎ 03.80.39.64.15</p> <p>rplpcpl@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable service scolarité</p> <p>Dante PARINI</p> <p>☎ 03.80.39.64.10</p> <p>scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi LP CPL</p> <p>☎ 03.80.39.65.69</p> <p>Secrétariat pédagogique</p> <p>☎ 03.80.39.64.50</p> <p>lq-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>SEFCA</p> <p>☎ 03.80.39.51.80</p> <p>Alternance-iut@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement :	<p>IUT DIJON-AUXERRE</p> <p>Département Informatique</p> <p>INFO</p> <p>Boulevard Docteur Petitjean</p> <p>BP 17867</p> <p>21078 DIJON Cedex</p>

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs

L'émergence du commerce en ligne se traduit par une nette évolution des modalités d'exécution des transactions commerciales. L'acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre du commerce en ligne appelle une formation ouverte aboutissant à la fois, à la maîtrise des outils et des techniques de l'information et de la communication en ligne, et à une connaissance de l'environnement dans lequel peuvent être développées des actions commerciales.

- Les diplômés devront maîtriser l'outil informatique et comprendre ses fonctionnalités pour les adapter à la pratique de la communication et de la transmission d'informations en réseau.
- Ils sauront analyser, synthétiser et coordonner les différents aspects de l'utilisation du réseau en relation avec les clients, les fournisseurs et les autres services de l'entreprise.
- Ils devront gérer et développer l'activité commerciale en réseau en l'harmonisant avec les pratiques du commerce traditionnel.
- Ils analyseront et évalueront les objectifs stratégiques de l'entreprise en matière commerciale pour détecter les problèmes, mobiliser et coordonner l'action des spécialistes compétents.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

Les métiers auxquels pourra accéder le diplômé :

- Gestionnaire de Webmagasin (animateur commercial, logisticien)
- Consultant Web Marketing
- Chef de projet (ou assistant) en commerce électronique
- Référencier
- Administrateur de site

■ Compétences acquises à l'issue de la formation

La formation (Bac + 3) vise à une insertion professionnelle sous l'angle du développement et de la gestion de projets. Les futurs diplômés, sauront analyser les besoins, concevoir et mettre en œuvre un service commercial en ligne capable de s'adapter à des marchés plus volatiles et mondialisés.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection

Les admissions sont prononcées après examen des dossiers de candidature et, éventuellement, après un entretien. Cette option de la licence "Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web" est accessible à des personnes titulaires :

- des 4 premiers semestres des Licences Science économique et Gestion, Administration Economique et Sociale, Langues, option "Communication" ,
- d'un DUT GACO, GEA, GLT, IC, IQ, SRC, TC, OGP
- d'un BTS dans le domaine de la comptabilité et gestion, Action et techniques commerciales, Transport, Commerce international...
- d'une VAE niveau III dans les domaines cités ci-dessus.

Les dossiers retenus en priorité seront ceux qui montreront un profil équilibré dans les différents domaines de leur formation antérieure et une grande motivation d'insertion professionnelle. Les notes obtenues en langues seront examinées attentivement.

Pour recevoir un dossier de candidature et une documentation :

- connectez-vous sur le site Internet de l'I.U.T. de Dijon : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr>
- contactez le service scolarité de l'IUT pour tous renseignements complémentaires au 03.80.39.64.02

Cette licence est accessible dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue et de l'alternance en Contrat de Professionnalisation.

Contrats de Professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui concilie période en entreprise et période à l'IUT, permettant à l'apprenti d'acquérir des savoir-faire en milieu de travail, de disposer d'une première expérience de travail rémunérée, de préparer l'intégration dans l'activité professionnelle. Le rythme retenu est basé sur l'alternance de semaines d'enseignement à l'IUT et de semaines en entreprise de septembre à mars, puis à temps complet dans l'entreprise de mars à septembre.

Les étudiants concernés doivent avoir validé un cursus de BAC +2 ou équivalent. L'inscription est effective à la condition de la signature avec une entreprise d'un contrat de professionnalisation au plus tard le jour de la rentrée. Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut. Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle. Un candidat admissible, mais n'ayant pas trouvé d'entreprise au plus tard le jour de la rentrée pourra néanmoins suivre la licence dans le cadre de la formation initiale.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

UE1/S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Communication des métiers du numérique	Harmonisation		7		7	10	Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral	1		1
	Ecrits et oraux professionnels		12		12				2		2
	Droit	6	10		16				2		2
	Anglais		21		21				2		2
	Communication des organisations	3	10		13				2		2
	Conduite de projet	6	16		22				2		2
TOTAL UE1		15	76		91			1		1	

UE2/S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture du multimédia	Communication visuelle	6	30		36	2	Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral	3		3
	Vidéo	3	15		18				2		2

	Hébergement	3	9		12				1		1
	Référencement	6	12		18				2		2
	Sécurité informatique	3	12		15				2		2
TOTAL UE2		21	78		99	10			1		1

UE3/S5	discipline	CM intégré	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Conception de sites et applications commerciaux	Intégration multimédia	40		40		Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou Oral			2
	Création de sites commerciaux	25		25				1		
	Administration, Promotion et Animation du site	25		25				1		
	Application mobile pour le commerce en ligne	14		14				1		
TOTAL UE3		104		104	10					1

UE1/S6	discipline	CM intégré	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Communication des entreprises	Négociation commerciale	15		15		Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou Oral			1
	Management relationnel	10		10				1		
	Théorie et Pratique de la communication	18		18				1		
	Anglais de spécialité	40		40				2		
TOTAL UE1		83		83	10					1

UE2/S6	discipline	CM intégré	TD	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit et marketing de la vente à distance	Webmarketing et Stratégie de développement web	30		30		Ecrit et/ou Oral	Ecrit et/ou Oral			1
	Logistique et Marketing international	25		25				1		
	Droit de la vente à distance	23		23				1		
TOTAL UE2		78		78	10					1

UE6/S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage	Stage	12 semaines							1		1
TOTAL UE6						5			1		1

UE7/S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet tutoré	Projet tutoré	150h							1		1
TOTAL UE7						5			1		1

	CM / Cours intégrés	TD	Total	ECTS	total coef
TOTAL ANNUEL	301	154	455 <i>Hors projet</i>	60	7

■ Modalités de contrôle des connaissances

Dispositions générales

- Selon l'Arrêté du 3 août 2005 : "Art. 16. - L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation."
- La règle est le contrôle continu des connaissances, organisé enseignement par enseignement.
- Chaque matière fait l'objet de contrôles notés, sous forme d'interrogations écrites et/ou orales.
- Selon le règlement intérieur : "Art. 16-1 - Les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite."
- Le projet tuteuré est évalué par un jury composé de professionnels de la spécialité et de membres de l'équipe pédagogique.
- Le stage est évalué par un jury composé du tuteur d'entreprise et de membres de l'équipe pédagogique.
- En référence au décret du 21 juillet 2009, tout stage de plus de deux mois consécutifs, débutant à partir du 1er juillet 2009 est gratifié et le montant de la gratification due au stagiaire est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.242-4-1 du code de la sécurité sociale, pour une durée de présence équivalente à la durée légale du travail. La gratification est due dès le premier jour de stage et versée mensuellement, sans possibilité pour l'étudiant d'y renoncer.
- Enfin, l'arrêté du 17 novembre 1999, prévoit (Titre II, chapitre 1) que, sauf dispositions pédagogiques particulières, l'organisation de cette licence est en un an.

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter. Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, **le Référentiel commun des études LMD** précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois**

- **une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage,**
- **et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage**
 - Dans le cas où le diplôme n'est pas attribué par le jury réuni en juillet, le candidat est renvoyé à une deuxième session début septembre pour les matières académiques.
 - Dans le cas où le stage n'a pas pu être soutenu et validé en juin, le candidat a la possibilité, s'il trouve une entreprise et si les délais le permettent de refaire un stage pendant l'été.
 - La nature particulière du projet tuteuré ne permet pas d'organiser une session de rattrapage portant sur cette évaluation. En conséquence, un étudiant dont la moyenne obtenue à l'UE4 (projet tuteuré +

stage) est inférieure à 10/20 n'a pas accès à la session de rattrapage et est déclaré définitivement ajourné.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement d'une part, et les unités d'enseignement d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.